

**MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	en exercice	qui ont pris part à la délibération
ONZE	ONZE	ONZE

Délibération n° 15-2026

OBJET : Nomination représentant SPL ALEC (Société Publique Locale Agence Locale d'environnement et du climat)

L'an deux mil Vingt-six et le vingt mars,
A 20 heures 00, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 16 mars 2026

Etaient présent(e)s : Michel GAUTHIER, Anne DOS-SANTOS ; François BAILLY, TEINTURIER Frédérique, Yannick JUANICO ; Joëlle ALGOUD ; Stéphane TRESSE, Sophie COLLEAUX ; Claire OZIL ; Stéphane TOUSSAINT ; Estelle CAPAÏ ;

Absent(e)s/Excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Yannick JUANICO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Société Publique Locale « Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Grande Région Grenobloise » (SPL ALEC) a pour objet de mettre en œuvre les politiques climatiques et de transition énergétique de ses collectivités actionnaires.

La commune de Miribel-Lanchâtre est actionnaire de la SPL ALEC : elle a adopté les statuts, a pris part au capital de la SPL en versant une participation de 500€ et a désigné un représentant pour siéger à l'Assemblée spéciale et aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires.

A la suite des élections municipales 2026, il convient de procéder au renouvellement du représentant de la commune de Miribel-Lanchâtre siégeant au sein des instances de la SPL « Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Grande Région Grenobloise » ;

Le Conseil municipal propose :

- De désigner Monsieur **Stéphane TOUSSAINT** en tant que représentant de la commune de Miribel-Lanchâtre à l'Assemblée Spéciale et aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Désigne :

Stéphane TOUSSAINT comme représentante de la SPL ALEC

Onze Voix pour

Fait pour valoir ce que de droit à
MIRIBEL-LANCHÂTRE,
Les jours, Mois, An que ci-dessus.
Le Maire,
Michel GAUTHIER